

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 JANVIER 2009

L'an deux mille neuf, le 15 Janvier à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de M. MONTET Michel Maire.

Présents : MM MONTET STEIN COME MERCIER ISSAULAN TSCHOCKE GRIMAL
TABARLY BASSE SAINTIGNAN-GAGNAIRE TERRANCLE LESCURE BONHOURE-
ARMAND DEBAYLES LARRIEU

Monsieur TERRANCLE Philippe a été nommé secrétaire de séance.

Lecture par le Maire du compte rendu de la séance précédente et approbation à l'unanimité des membres participants

PROJET PROMENADE DU RAVELIN 2^{ième} TRANCHE (DEMANDE DE SUBVENTION)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de la promenade du Ravelin (2^{ième} tranche) établi par Mme FRAUCIEL Brigitte, Architecte de l'Atelier SOL ET CITE.

Le coût estimatif de la 2^{ième} tranche de travaux s'élève à 403 000,00 € HT (hors honoraire), soit 481 988,00 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- adopte la deuxième tranche de travaux pour un montant estimatif de 403 000,00 € HT) soit 481 988 € TTC , ainsi que les honoraires (44 330,00 € HT)et divers frais (14105,00 € HT SPS etc...)
- sollicite une subvention au taux maximum pour ce type d'investissement auprès de :

- DGE
- Conseil Général
- Conseil Régional

avec le plan de financement suivant : Montant des travaux HT éligibles plafonné à 400 000,00 €

- Etat	25 %	100 000,00 €
- Région	25 %	100 000,00 €
- Département	25%	100 000,00 €
- Commune autofinancement		61 435,00 €
- Commune emprunt		100 000,00 €

(travaux + honoraires et frais divers)

- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents conséquences des présentes.

REMBOURSEMENT CAUTION DE LOYER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme MAZANA Christiane quitte son logement «Maison Gardia », il conviendrait de lui restituer la caution de 172 € qu'elle avait versé lors de la signature du bail ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide :

- de rendre la caution d'un montant de 172,00 € à Mme MAZANA Christiane
- de charger Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à cette restitution.

MISE EN NON VALEUR TITRES DE RECETTES IRRECOUVRABLES

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide la mise en non-valeur des titres de recettes (N°181/2005, reste à recouvrer : 11,47 € et 207/2005, reste à recouvrer : 23,01 €) pour un montant total de 34,48 €.
- autorise Monsieur le Comptable du Trésor et Monsieur le Maire a effectuer toutes les opérations comptables nécessaires.

DIVERS

La société Ellipse propose d'installer à l'intérieur du château un panneau publicitaire déroulant. Le Conseil Municipal ne retient pas cette proposition, mais souhaite renouveler le contrat pour la diffusion de l'affiche de Bruniquel dans l'entrée du Cap Cinéma pour le même montant qu'en 2008 (soit 1000 €).

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour que la redevance d'occupation du domaine public dûe par France Télécom soit versée au SDE 82, afin que ce dernier l'utilise dans le cadre d'un programme annuel uniquement sur les réseaux France Télécom.

La commission des espaces verts est chargée du choix des divers végétaux pour l'aménagement du rond point du Bugarel.